



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision

Question écrite n° 60860

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la suppression des subventions publiques à France télévisions et France Médias Monde. Alors que l'audiovisuel public français ne sera plus financé que par la redevance, il souhaiterait savoir quelles en seront les conséquences pour les contribuables.

Texte de la réponse

Depuis 2012, le Gouvernement a réformé le mode de financement de l'audiovisuel public afin de renforcer l'indépendance financière du secteur. La part des ressources qui lui sont directement affectées (contribution à l'audiovisuel public et, à partir de 2016, part de la taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques (TOCE) affectée à France Télévisions) a été augmentée, tandis que les dotations budgétaires de l'Etat ont été progressivement diminuées à due concurrence et finalement éteintes en 2016. Le financement intégral de France télévisions, France médias monde et TV5, sur le compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » a été rendu possible par la progression tendancielle de la CAP qui est indexée automatiquement sur l'inflation et des efforts d'économies qui ont été réalisés par les sociétés de l'audiovisuel public.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60860

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Budget et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6133

Réponse publiée au JO le : [11 avril 2017](#), page 2893